

# *Info-parents* *Septembre 2025-2026*

**Site Internet** de Joli-Bois  
<https://cssrdn.gouv.qc.ca/jolibois>

# *Mot de la direction*

Bonjour chers parents,

Nous sommes heureux d'accueillir tous nos élèves ainsi que leurs familles pour cette nouvelle année scolaire. « Les 10 missions des Loups du Joli-Bois » reviennent avec bonheur cette année. Les élèves seront appelés à vivre une mission par mois. Celles-ci agrémenteront notre mission éducative et mettront de l'avant nos valeurs de persévérance, d'harmonie et de respect.

Ensemble, formons une équipe unie et bienveillante, prête à accompagner chaque enfant dans son développement scolaire et personnel, afin qu'il puisse s'épanouir pleinement tout au long de l'année.

Pascale Reid, directrice

Marie-Élaine Danis, directrice adjointe



# *Rencontre de parents de la rentrée*



Un moment privilégié avec l'enseignante de votre enfant vous est offert à la rentrée. Vous pourrez dès ce moment connaître le fonctionnement de la classe, les exigences de l'enseignante face à ses élèves ainsi que ses attentes. Tous ces éléments réunis assureront une bonne communication, donc un bon départ.

Mardi 26 aout	Jeudi 4 septembre
<b>18h30</b> Préscolaire	<b>18h15</b> 1 <sup>re</sup> , 2 <sup>e</sup> , 3 <sup>e</sup> année
<b>18h30</b> Classes spécialisées	<b>19h</b> Assemblée générale des parents
	<b>19h30</b> 4 <sup>e</sup> , 5 <sup>e</sup> , 6 <sup>e</sup> année

# Aout et Septembre 2025

D	L	M	M	J	V	S
		26	27	28	29	30
31	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30				

- **26 aout** : Rencontre de parents préscolaire et TSA
- **28 aout** : Première journée d'école
- **1<sup>er</sup> sept.** : Congé (fête du Travail)
- **4 sept.** : Rencontre de parents  
18h15 : 1<sup>re</sup>, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> année  
19h : Assemblée générale des parents  
19h30 : 4<sup>e</sup>, 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> année
- **18 sept.** : Journée pédagogique



15 et 16 octobre : Photo scolaire

# Personnel de l'école

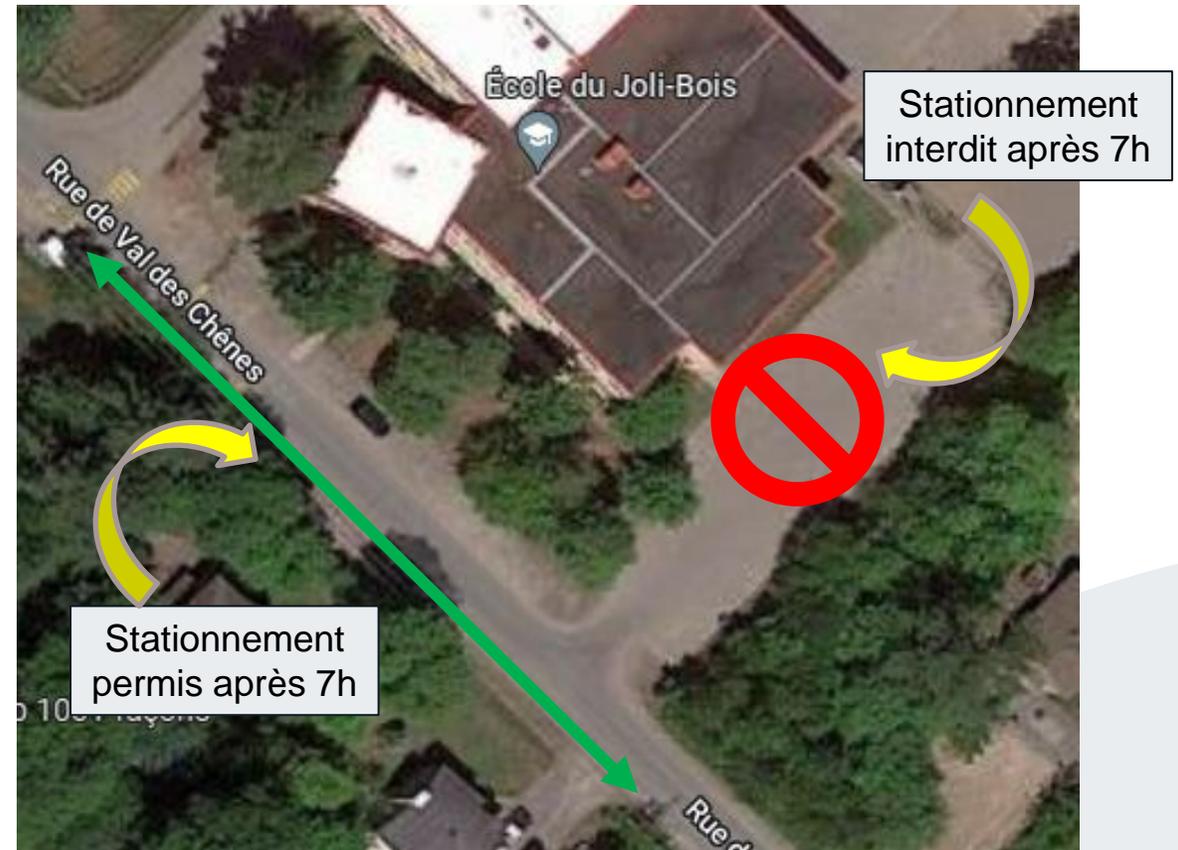
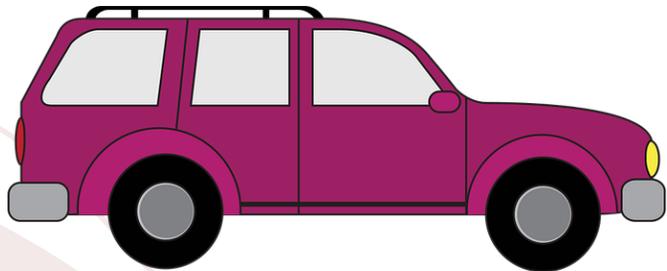
Titulaires		Spécialistes	TES et PEH	SDG et surveillants
<b><u>Préscolaire</u></b> Geneviève Paquette Mylène Brossoit Karine Ristau Stéphanie Lamy	<b><u>4<sup>e</sup> année</u></b> Élisabeth Lahaie-Devin Mélodie Cantin (Vickie Chouinard) Elisa Monte	<b><u>Éducation physique</u></b> Benjamin Forget Francis Asselin Mélanine Lefebvre	<b><u>TES école</u></b> Lyne Limoges Karine Labrecque	Chantal St-Pierre Jacynthe Chevalier Sophie Beauregard Nancy Bergeron Valérie Boucher Annie Boudrias Lynda Gagné Sandra Jolicoeur Nathalie Proulx Caroline St-Denis-Lapierre Julie Villeneuve Karine Brun Mélanie Carrière
<b><u>1<sup>re</sup> année</u></b> Isabelle Jean Iris Lopez-Cruz	<b><u>5<sup>e</sup> année</u></b> Valérie Lefebvre Catherine Filion Elisa Monte Kathleen Duchesne St-Louis	<b><u>Anglais</u></b> Nathalie Chapdelaine Josée Therrien	<b><u>PEH</u></b> Sandra Larrivée Cynthia Labelle-Ritchie	
<b><u>2<sup>e</sup> année</u></b> Alexandra Beaudry Catherine Morin-Allaire	<b><u>6<sup>e</sup> année</u></b> Geneviève Labonté (Vickie Chouinard) Sylvie Dumais (Vickie Chouinard) Kathleen Duchesne St-Louis	<b><u>Art dramatique</u></b> Mélanine Lefebvre Geneviève Labonté	<b><u>TES TSA</u></b> Nancy Bastien Corinne Lamy Shirley Portugais Marie-Ève Bréard Megan Brunet Véronique Thibault	<b>Secrétariat</b> Josianne Labelle Marie-Ève Bigras
<b><u>3<sup>e</sup> année</u></b> Nadine Sirard-Lachance Elizabeth Auclair-Julien	<b><u>TSA</u></b> Jessica Brookes Marie-Pier Laurin Anick Thériault Marie-Hasna Taleb Marie-Ève Plasse Karine Charron	<b><u>Orthopédagogues</u></b> Laurence Parent Alexandra Jodoin		<b>Concierges</b> Catherine Baluteau

## Circulation et Stationnement

Nous vous rappelons qu'il est **interdit** pour les parents qui viennent reconduire leur enfant au service de garde le matin d'utiliser le **stationnement des employés** après 7h.

**Vous devez vous stationner dans la rue.**

Les parents qui viennent reconduire leurs enfants en voiture doivent se **stationner à droite de la rue**. Il en va de la sécurité de tous!



# *Fiche santé*

Merci de compléter la fiche santé de votre enfant avant **le 19 septembre**. Elle se retrouve sur le **portail Mozaïk Parents**. En cas d'urgence, pendant les heures scolaires, vous devez obligatoirement nous fournir le nom d'un voisin ou membre de la famille qu'on pourrait rejoindre s'il est impossible de contacter les parents pour venir chercher l'élève au besoin.

**<https://portailparents.ca/accueil/fr/>**

# Document d'information et agenda

- Dans l'agenda de votre enfant (3e cycle) se retrouve plusieurs informations pertinentes telles que le code de vie et plusieurs informations qui concernent le fonctionnement de l'école. À lire absolument!
- Si votre enfant n'a pas d'agenda, un document en format papier vous sera donné. À lire et à garder précieusement.

# Service de garde

L'école possède son service de garde. En tout temps, vous pouvez bénéficier de ce service. Il **est obligatoire** de compléter une fiche d'inscription avant que votre enfant fréquente le service. Nous vous encourageons à faire l'inscription au cas où vous en auriez besoin. L'inscription est gratuite.

Mme St-Pierre, notre responsable, se fera un plaisir de répondre à vos questions.

Veillez aviser le service de garde et l'école de tout changement en ce qui concerne votre enfant au 450-431-0640 poste 1.

**Collation** : Si votre enfant va au SDG, prévoir 1 ou 2 collations supplémentaires pour le temps passé au service de garde. Vos enfants ont faim ! Privilégiez des collations qui peuvent supporter la chaleur!





# Quelques informations...

## Horaires de l'école

**7h35** : Début des classes  
**11h20 à 12h35** : Dîner  
**14h49** : Fin des classes

## Changements en fin de journée

Si vous devez signaler des changements pour la fin de la journée (autobus, service de garde, rendez-vous, ...), veuillez téléphoner à l'école **avant 14h15**.

## Eau

Nous vous recommandons de fournir à votre enfant une bouteille d'eau réutilisable qui est remplie tous les jours. Il pourra la remplir à l'école au besoin.



# Service de cantine

Un service alimentaire de style boîte à lunch est mis à votre disposition et sera effectif à partir du 2 septembre. La procédure pour avoir accès à la plateforme de commande vous a été envoyée par courriel le 27 août dernier. Nous vous demandons de vous référer à celui-ci.

Vous pouvez consulter [le menu sur le site Internet de Joli-Bois.](#)

- Nous encourageons les repas froids ou l'utilisation des thermos.
- Vous devez fournir les ustensiles à votre enfant.
- Il n'y a pas de micro-ondes.

# Parents bénévoles

Plusieurs parents offrent généreusement leur temps et cette collaboration nous est précieuse. Ainsi, nous vivons de très belles activités et rassemblements école, comme la Kermesse de juin dernier.

Bientôt, nous aurons besoin de 3 parents bénévoles pour la journée de la prise de photo scolaire du 15 et 16 octobre.

N'hésitez donc pas à nous faire connaître votre intérêt (par exemple pour la bibliothèque) et vos disponibilités.

Vous devrez compléter les formulaires « **déclaration d'antécédents judiciaires** » **ET** « **déclaration des fonctions exercées en milieu scolaire** », il est maintenant valide pour 3 ans. Vous trouverez ce formulaire sur la page web de notre école. Vous devez le remettre en personne au secrétariat de l'école, car la secrétaire doit vous authentifier avec 2 pièces d'identités.



# Conseil d'établissement et Assemblée générale de parents

Le **conseil d'établissement** de l'école est composé de 5 parents (élus à l'assemblée générale des parents), de 3 enseignants, d'une représentante du service de garde (SDG), d'une représentante du personnel de soutien, de la direction et d'un ou deux membre(s) de la communauté.

Cette année, il y aura 3 postes de parents en élection. Prendre note que **notre première assemblée générale de parents aura lieu le jeudi 4 septembre à 19h au gymnase** de l'école.

Le conseil d'établissement détient des pouvoirs importants dans le domaine des orientations tandis que la direction de l'école veille à la qualité des services éducatifs rendus, assure la direction pédagogique et administrative de l'école et gère les ressources mises à la disposition de l'établissement par le CSS.

Veillez prendre note qu'il est toujours possible d'assister aux réunions du conseil d'établissement et même d'y prendre la parole au point : *Parole à l'assemblée*. Tous les procès-verbaux de ces rencontres sont disponibles au secrétariat et sur le **site Internet de l'école**.



# Comité de parents du CSSRDN

## QU'EST-CE QUE LE COMITÉ DE PARENTS?

- Le comité de parents est le seul organisme permanent du système d'éducation québécois à être uniquement **composé de parents**. Il est **intégré à la loi** sur l'instruction publique depuis 1972.
- Il y a 5 parents qui sont élus par leurs pairs pour administrer au conseil d'administration. Tous les procès-verbaux des réunions du comité sont sur le site du Centre de services scolaire.
- Vous pouvez vous présenter** au point « parole à l'assemblée » afin de nous faire part de vos préoccupations sur tout sujet touchant l'éducation des enfants.



## QUEL EST SON RÔLE?

- Promouvoir la participation parentale en éducation, en s'assurant que les parents soient actifs à tous les paliers du réseau scolaire.
- Exercer un pouvoir d'influence auprès du Centre de services scolaire en donnant l'avis des parents sur son fonctionnement et en répondant à toutes les consultations qu'il est tenu de leur soumettre.
- Transmettre au Centre de services scolaire l'expression des besoins des parents, par l'entremise des représentants de chaque école sur son territoire. Et ensuite, informer le comité d'établissement des dossiers chauds de leur école, poser des questions et ramener des réponses dans sa communauté.



Coordonnées du comité de parents :

Téléphone : 450 438-3131, poste 2107  
Courriel : [comitedeparents@cssrdn.gouv.qc.ca](mailto:comitedeparents@cssrdn.gouv.qc.ca)



## COMMENT S'IMPLIQUER?



- Lors de l'assemblée générale de parents à votre école, ceux convoqués élisent leur représentant et son substitut au comité de parents, parmi les parents membres du conseil d'établissement.
- Il ne s'agit pas d'un geste posé à la légère, mais d'un processus démocratique qui entraîne des devoirs légaux et moraux. Le fait d'être volontaire et bénévole ne vous soustrait pas à de tels devoirs.
- En contrepartie, vous avez l'**opportunité de vous engager dans un organisme** dynamique et autonome **qui peut influencer** les autres partenaires du réseau scolaire et **aider à améliorer la qualité** des services offerts aux élèves.
- Comme parent membre du comité de parents, tout comme c'est le cas d'un parent membre d'un conseil d'établissement, **vous occupez un « poste »**, donc vous vous impliquez!
- Vous ne venez pas « assister » à une rencontre du comité de parents, vous **venez « participer »** !
- Vous apportez avec vous vos expériences et vos réflexions, les réalisations et les besoins de votre école. Vous arrivez préparés, documentés, disposés à travailler en équipe au bénéfice de l'ensemble des élèves du territoire.
- Ce sont les parents et enfants que vous représentez qui constituent votre motivation et votre « carburant ». Pour cela, ils doivent vous connaître et savoir en quoi vous pouvez leur être utile.

## SOURCES :

Loi sur l'instruction publique  
FCPQ (Fédération des comités de parents du Québec)  
Exécutif du Comité de parents du Centre de services scolaire de la Rivière-du-Nord

## À NOTER :

Les séances du comité de parents sont publiques. Que vous soyez représentant ou non, vous pouvez assister à nos délibérations.



## *Interdiction d'appareils mobiles et personnels*



Rappelons que le 1er mai 2025, le ministre de l'Éducation annonçait une série de mesures pour renforcer le respect et le civisme dans les écoles du Québec. Parmi celles-ci, une mesure prévoyait l'interdiction, dès la rentrée 2025, de l'usage **par les élèves du cellulaire, des écouteurs et des appareils mobiles personnels du début à la fin des cours, y compris pendant les pauses et le dîner sur l'ensemble du terrain des écoles publiques et privées.**

L'expression **appareils mobiles personnels** vise notamment tout appareil pouvant communiquer avec ou accéder à Internet, tel qu'un téléphone intelligent, une tablette, une montre intelligente, etc.



*Bonne année  
scolaire  
2025-2026 !*

L'équipe du Joli-Bois